



PRÉFET DES HAUTES-PYRÉNÉES

Tarbes, le 11 janvier 2013

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Un nouveau permis de conduire à partir du 19 janvier 2013

La directive européenne du 20 décembre 2006 relative au permis de conduire entend harmoniser les règles de gestion de ce titre au sein de l'Union européenne en poursuivant trois objectifs :

- la lutte contre la fraude,
- la garantie de la libre circulation,
- l'amélioration de la sécurité routière.

A partir du 19 janvier 2013, **tous les pays membres de l'UE indiqueront sur les permis de conduire les mêmes catégories de droit à conduire**. En France, en plus des catégories actuelles qui figurent sur le permis rose, seront ajoutées les nouvelles catégories (AM, A2, C1, C1E, D1, D1E). Ces nouvelles catégories concernent essentiellement les conducteurs de deux roues motorisées et certains véhicules.

A partir du 16 septembre 2013, les permis de conduire délivrés le seront sous la forme d'un titre sécurisé au format « carte de crédit » valable 15 ans.

***Dans l'immédiat, il est inutile d'aller en préfecture pour changer son permis de conduire.***

***Les permis délivrés avant le 19 janvier 2013 restent valables jusqu'en 2033.***

Pour plus de précisions, vous pouvez consulter le site Internet des services de l'Etat : [www.hautes-pyrenees.gouv.fr](http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr) rubrique *Démarches administratives/Permis de conduire*